

Développer un projet de méthanisation en Aquitaine



RECAPITULATIF DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR S'APPLIQUANT SUR LES UNITES DE METHANISATION

Liste non exhaustive de repères et liens vers les documents ressources

Dernière mise à jour : Juillet 2016

Table des matières

GUIDES.....	2
AUTORISATION D'EXPLOITER AU TITRE DE LA REGLEMENTATION ICPE.....	4
AGREMENT SANITAIRE	6
PERMIS DE CONSTRUIRE	7
PROCEDURE RACCORDEMENT ET TARIF ELECTRICITE / BIOMETHANE.....	8
REGLEMENTATION SPECIFIQUES BOUES	9
ENCADREMENT CONCERNANT L'UTILISATION DE CULTURES DANS UN METHANISEUR	9



Document réalisé dans le cadre de Méthaqtion, dispositif d'accompagnement de la filière méthanisation sur le territoire aquitain, à l'initiative de l'ADEME et du Conseil Régional d'Aquitaine Limousin Poitou Charentes, animé par la Fédération Régionale des Cuma d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

GUIDES

GUIDES GENERALISTES METHANISATION

- **Méthanisation à la ferme. Guide pour les installations inférieures à 500kWe**

Ademe, Aile, Solagro, Trame

http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/78866_7201methanisation_a_la_ferme.pdf

- **Guide des bonnes pratiques pour les projets de méthanisation**

ATEE Club Biogaz

http://atee.fr/sites/default/files/2011-12_guide_bonnes_pratiques_methanisation_clubbiogaz.pdf

- **Vers l'autonomie énergétique des territoires. Méthanisation et biogaz, une filière d'avenir.**

ATEE Club Biogaz, RAEE, Arene Ile de France

http://atee.fr/sites/default/files/2012-10_brochure_biogaz-methanisation.pdf

- **Le plan Energie Méthanisation Autonomie Azote (EMAA)**

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/plan_EMAA_VF_cle0ded2a.pdf

GUIDES REGLEMENTATION PROCEDURES ADMINISTRATIVES ET RACCORDEMENT GAZ / ELECTRICITE

- **Guide à l'attention des projets de méthanisation pour les démarches d'autorisation administratives**

<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/content/download/13110/79906/file/Guide%20m%C3%A9thanisation%20220512.pdf>

- **Guide Règlementaire de l'Ademe**

LE CADRE REGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE DES ACTIVITES AGRICOLES DE METHANISATION ET DE COMPOSTAGE (Novembre 2012). Etude réalisée pour le compte de l'ADEME par : APESA (coordinateur) - BIOMASSE NORMANDIE - RITTMO (Marché n° 0475C0033) Révision en août 2010 et novembre 2012 par le Club Biogaz ATEE. Coordination technique : Guillaume BASTIDE, ingénieur ADEME – Service Prévention et Gestion des Déchets – Direction des Déchets et Sols – ADEME Angers

http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/74070_guide-reglementaire-methanisation.pdf

- **Site de GrDF sur les procédures de raccordement au gaz**

<http://www.grdf.fr/producteurs-de-biomethane/le-biomethane/biomethane-energie-renouvelable-propre>

Porteurs de projet : <http://www.grdf.fr/producteurs-de-biomethane>

Collectivités : <http://www.grdf.fr/collectivites-territoriales>

Voir notamment la brochure : <http://www.grdf.fr/documents/10184/1226738/Doc+1+-+GrDF+Biome%DD%81thane+VOK.pdf/b0c449ce-db0b-4c05-8b4d-c5040296afae>

- **Site de ERDF sur les démarches de raccordement électrique**

www.erdf.fr/produire-de-lelectricite-en-bt-36-kva-hta

- **Guide ATEE sur les procédures de raccordement**

<http://atee.fr/biogaz/guide-proc%C3%A9dures-de-raccordement-et-d%C3%A9marches-d%E2%80%99obtention-du-contrat-d%E2%80%99achat-d%E2%80%99%C3%A9lectricit%C3%A9>

En particulier : http://atee.fr/sites/default/files/2012_clubbiogaz_guide_demarcheselec_v3.pdf

AUTORISATION D'EXPLOITER AU TITRE DE LA REGLEMENTATION ICPE

REGLEMENT ICPE 2781 – DECRET N°2010-875 DU 26 JUILLET 2010

(Installation)

« Installations de méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale brute, à l'exclusion des installations de méthanisation d'eaux usées ou de boues d'épuration urbaines lorsqu'elles sont méthanisées sur le site de production »

- 2781-1 : matière végétale brute, effluents d'élevage, matières stercoraires, lactosérum, déchets végétaux d'industries agroalimentaires
 - Autorisation : ≥ 60 t/j (18 250 t/an)
 - Enregistrement : < 60 et ≥ 30 t/j
 - Déclaration contrôlée : < 30 t/j (10 950 t/an)
- 2781-2 : autres déchets non dangereux => Autorisation

- **2781. Méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute**

http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/10757

- **Arrêté ICPE régime de la déclaration**

Arrêté du 10/11/09 relatif aux prescriptions générales -applicables aux installations classées de méthanisation soumises à déclaration sous la rubrique n° 2781-1 (ICPE Déclaration)

http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/4221

- **Arrêté ICPE régime de l'enregistrement**

Arrêté du 12/08/10 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2781-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/4015

- **Arrêté ICPE régime de l'autorisation**

Arrêté du 10/11/09 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de méthanisation soumises à autorisation en application du titre Ier du livre V du code de l'environnement

http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/4223

**REGLEMENT ICPE 2910 – DECRET N°2010-875 DU 26 JUILLET 2010
(Combustion)**

« Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2271 »

- 2910-B : « lorsque les produits seuls ou en mélange sont différents de ceux visés en A et C et si la puissance thermique maximale de l'installation est supérieure à 0.1 MW » => Autorisation
- 2910-C : « lorsque l'installation consomme exclusivement du biogaz provenant d'installation classée sous la rubrique 2781-1 et si la puissance thermique maximale de l'installation est supérieure à 0.1 MW »
 - Pour une installation => selon la rubrique 2781-1
 - Pour plusieurs installations classées dans la rubrique 2781-1 => Autorisation

http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/10767

AGREMENT SANITAIRE

REGLEMENT EUROPEEN 1069/2009 (REMPLECE LE REGLEMENT 1774/2002)

« Règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux non destinés à la consommation humaine »

- Il faut mettre en place un système de prévention des risques sur l'unité (transport, eau, matériels, nuisible...).
- Un agrément sanitaire est obligatoire pour toutes les unités de méthanisation.

- **Ministère**

<http://agriculture.gouv.fr/sous-produits-animaux>

- **fiche AAMF**

<http://www.pardessuslahaie.net/uploads/sites/857b628539737a3243a64b288da3cdaf7d616d88.pdf>

- **Arrêté du 8 décembre 2011 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés en application du règlement (CE) n° 1069/2009 et du règlement (UE) n° 142/2011**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025056078>

PERMIS DE CONSTRUIRE

En application des dispositions de l'article R 422-2b du Code de l'urbanisme, s'agissant d'un ouvrage de production d'énergie, la compétence est fonction de la destination de l'énergie totale produite (mairie ou préfecture). Dans tous les cas : dépôt du dossier de permis de construire en mairie. Service instructeur : DDT(M) dans la majorité des cas.

La zone où la construction sera autorisée dépend de la nature du projet (activité agricole ou non).

Un projet relève de l'activité agricole si :

- Le porteur de projet est un agriculteur ou une structure détenue majoritairement par des exploitants agricoles,
- Au moins 50% des matières premières, en masse de matière brute, provient de l'exploitation (ou des exploitations).

- **Article R 422-2b du Code de l'urbanisme**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074075&idArticle=LEGIARTI000006819257&dateTexte=&categorieLien=cid>

- **Article L311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime définissant l'activité agricole**

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=D9F0386543E52440EA8CF25F35F419D4.tpdila24v_1?idArticle=LEGIARTI000029593397&cidTexte=LEGITEXT000006071367&categorieLien=id&dateTexte=20150504

- **Guide à l'attention des projets de méthanisation pour les démarches d'autorisation administratives (voir pages 5 et 6)**

<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/content/download/13110/79906/file/Guide%20m%C3%A9thanisation%20220512.pdf>

PROCEDURE RACCORDEMENT ET TARIF ELECTRICITE / BIOMETHANE

INJECTION DE BIOMETHANE

- Liste des publications officielles sur le biométhane :

<http://www.aile.asso.fr/wp-content/uploads/2011/12/liste-des-publications-officielles-sur-le-biomethane.pdf>

TARIFS D'ACHAT DE L'ELECTRICITE PRODUITE A PARTIR DU BIOGAZ

[Arrêté du 19 mai 2011 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations qui valorisent le biogaz.](#)

[Rectificatif de l'Arrêté du 19 mai 2011 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations qui valorisent du biogaz.](#)

[Arrêté du 27 février 2013 modifiant l'arrêté du 19 mai 2011 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations qui valorisent le biogaz \(NOR : DEVR1300301A\) ;](#)

[Arrêté du 27 février 2013 modifiant l'arrêté du 19 mai 2011 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations qui valorisent le biogaz \(rectificatif\) \(NOR : DEVR1300301Z\).](#)

[Arrêté du 30 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 19 mai 2011 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations qui valorisent le biogaz publié au journal officiel du mercredi 7 août 2013](#)

[Arrêté du 30 octobre 2015 modifiant l'arrêté du 19 mai 2011 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations qui valorisent le biogaz](#) (revalorisation du tarif d'achat de l'électricité pour les installations existantes)

[Décret du 27 mai 2016 n°2016-682 relatif à l'obligation d'achat et au complément de rémunération complétant les dispositions du code de l'énergie](#)

[Décret du 28 mai 2016 n°2016-691 définissant les listes et caractéristiques des installations produisant de l'électricité à partir d'énergies renouvelables \[...\] pouvant bénéficier du complément de rémunération ou du dispositif d'obligation d'achat pour l'électricité produite](#) (précisant notamment les délais permettant aux unités ayant déposé un dossier d'identification complet auprès de l'ADEME avant le 30 mai 2016 leur permettant de conserver le bénéfice des conditions d'achat telles que définies par l'arrêté du 19 mai 2011 (Article 6, paragraphe V)).

IDENTIFICATION D'UN PROJET DE METHANISATION AUPRES DE L'ADEME

Que ce soit en cogénération (arrêté du 19 mai 2011) ou en injection (arrêté du 23 mai 2011) : <http://identification-biogaz.ademe.fr/>

REGLEMENTATION SPECIFIQUES BOUES

- **Prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles**

Arrêté du 08/01/98 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles pris en application du décret n° 97-1133 du 08/12/97 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées

http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/5659

ENCADREMENT CONCERNANT L'UTILISATION DE CULTURES DANS UN METHANISEUR

Le chapitre III du titre IV du livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement est complété par la Section 20 « Méthanisation de déchets non dangereux ou de matières végétales brutes » par décret n° 2016-929 du 7 juillet 2016.

Applicable à toutes les unités de méthanisation mises en service à partir du 01 janvier 2017.

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=E3EBAE2B3CEA345C14708D2527EAF8FA.tpdila09v_1?cidTexte=JORFTEXT000032855125&idArticle=LEGIARTI000032858750&dateTexte=20160708